



(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
08.01.1997 Bulletin 1997/02

(51) Int. Cl.⁶: A47F 7/28

(21) Numéro de dépôt: 96400824.7

(22) Date de dépôt: 18.04.1996

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU MC NL PT

• Klee, Fernand
7620 Larochette (LU)

(30) Priorité: 21.04.1995 FR 9504786

(72) Inventeurs:
• Noel, Guy
51350 Cormontreuil (FR)
• Truc, Florence
1463 Luxembourg (LU)
• Klee, Fernand
7620 Larochette (LU)

(71) Demandeurs:

• Noel, Guy
51350 Cormontreuil (FR)
• Truc, Florence
1463 Luxembourg (LU)

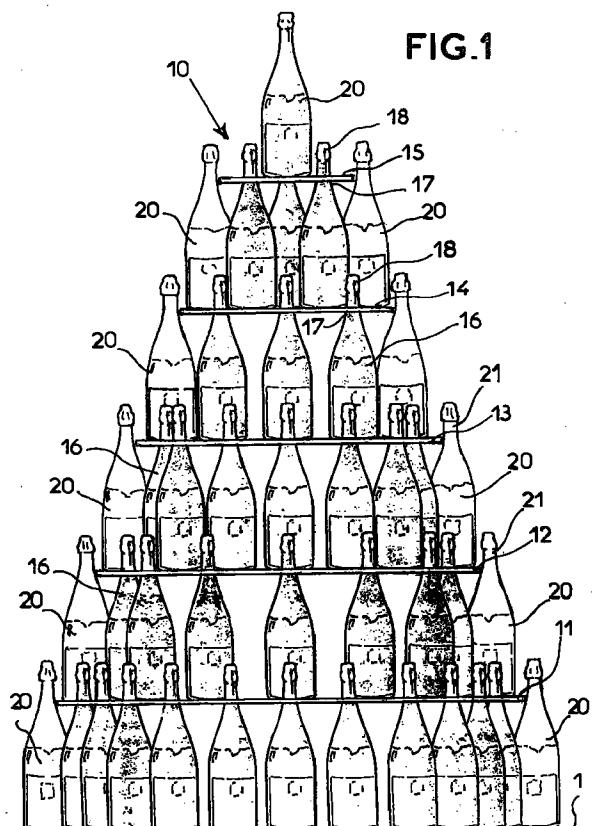
(54) Présentoir à bouteilles pyramidal

(57) L'invention concerne un présentoir à bouteilles pyramidal, réalisé à partir de bouteilles.

Le dit présentoir (10) est constitué d'étagères circulaires (11-15), de diamètre décroissant du bas vers le haut, séparées par des bouteilles intercalaires (16) à col (17), dont le goulot (18) pénètre dans des orifices percés dans lesdites étagères circulaires (11-15). Les étagères (11-15) étant débordantes par rapport à la ligne circulaire, le long de laquelle les orifices de passage des goulots (18) ont été percés, celles-ci peuvent être garnies de bouteilles (20) disposées devant les bouteilles intercalaires (16) et prenant appui par leur goulot (21) contre le bord de l'étagère située juste au-dessus.

Application : Libres-services.

FIG.1



Description

La présente invention concerne les présentoirs à bouteilles pyramidaux.

Dans les points de vente de bouteilles de vin, de spiritueux et d'autres liquides, il est connu de présenter celles-ci dans des casiers muraux, comportant, sur leur partie frontale, des moyens d'identification des bouteilles situées dans le casier, constitués, le plus souvent, d'une bouteille fictive, munie de son étiquette de présentation et de son habillage, fixée sur le devant de chaque casier.

Ces présentoirs ont l'inconvénient d'occuper une surface assez importante et exigent d'être appliqués contre un mur; ce qui rend celui-ci indisponible pour d'autres utilisations et élimine toute possibilité de disposer les bouteilles en un endroit mieux adapté à leur commercialisation.

Pour remédier à cette situation, il a été proposé (brevet français 2 572 057) d'utiliser des présentoirs à bouteilles circulaires constitués d'un meuble présentoir, de forme cylindrique, pouvant être disposé en n'importe quel point de vente et susceptible de s'adapter à la forme des bouteilles.

Ce meuble présentoir est constitué principalement d'un socle circulaire, d'un plateau de présentation, d'un pilier central reposant sur le socle et supportant le plateau de présentation, et de cloisons de séparation des piles de bouteilles disposées radialement par rapport au pilier central. Le fait que, dans cette configuration, les bouteilles ainsi empilées ne sont visibles que par leur cul exige que, comme c'est déjà le cas pour les casiers à bouteilles muraux ci-dessus évoqués, des bouteilles échantillons soient disposées de façon insaisissable sur le plateau de présentation, à l'aplomb de chaque pile. Pour se faire, le plateau de présentation comporte des alvéoles, destinées à recevoir les bouteilles échantillons qui sont maintenues dans leur alvéole par l'intermédiaire d'une partie saillante épousant la forme du fond de la bouteille et d'un plateau amovible surplombant le col des bouteilles.

Il n'est donc pas possible, par ce moyen, de réaliser simultanément le choix et le prélèvement d'une bouteille, après avoir pris connaissance des indications figurant sur l'étiquette de celle-ci.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients. Cette invention, telle qu'elle est caractérisée, résout le problème consistant à créer un présentoir pyramidal pour bouteilles, avec lequel, d'une part, les bouteilles soient présentées verticalement en rangées superposées de nombre dégressif du bas vers le haut, et, d'autre part, les étagères soient supportées et maintenues écartées par des bouteilles intercalaires constituant un fond.

Le présentoir à bouteilles pyramidal selon l'invention se caractérise principalement en ce qu'il est constitué d'étagères circulaires, soutenues et maintenues écartées par des bouteilles intercalaires emprisonnées verticalement entre les étagères.

Ces étagères circulaires sont de diamètre décroissant du bas vers le haut du présentoir. La différence de diamètre des étagères d'un niveau à l'autre correspond sensiblement au diamètre d'une bouteille augmenté de celui de son goulot.

Les bouteilles intercalaires, soutenant les étagères circulaires, sont emprisonnées entre les dites étagères par introduction du goulot des dites bouteilles dans des orifices de diamètre correspondant, percés à cet effet dans chacune des étagères.

Les orifices de passage du goulot des bouteilles sont percés régulièrement sur une circonférence de diamètre correspondant au diamètre extérieur de l'étagère concernée, diminué du diamètre d'une bouteille augmenté de celui de son goulot.

Les avantages obtenus, grâce à cette invention, consistent essentiellement en ceci que les bouteilles sont présentées sous la forme d'une pyramide, dont elles constituent la surface extérieure et de laquelle elles peuvent être prélevées individuellement et aisément après identification, et que les éléments permettant la constitution du présentoir peuvent être aisément rangés et transportés.

D'autres caractéristiques et avantages apparaîtront dans la description qui va suivre d'un présentoir de bouteilles de champagne, réalisé selon l'invention, donné à titre d'exemple non limitatif au regard des dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 représente une vue de face du présentoir garni latéralement de bouteilles offertes à la vente,
- la figure 2 représente une vue de dessus en coupe du présentoir garni de quelques bouteilles offertes à la vente.

Les figures représentent un présentoir 10 constitué d'étagères circulaires 11 à 15 séparées par l'intermédiaire de bouteilles intercalaires 16 à col 17, dont le goulot 18 pénètre dans des orifices 19 percés dans les étagères circulaires 11 à 15; ledit présentoir 10 étant garni de bouteilles 20 proposées à la vente.

En examinant plus en détail la figure 1, on remarque que la première étagère circulaire 11 est maintenue au-dessus du sol 1 par l'intermédiaire d'une file circulaire de bouteilles intercalaires 16, sur le col 17 desquelles elle prend appui après passage des goulets 18 dans les orifices 19 percés circulairement dans la dite étagère 11; les étagères suivantes 12 à 15 sont supportées par le même moyen, en procédant successivement de la même façon.

Les étagères étant débordantes par rapport à la ligne de perçage circulaire des orifices 19 de passage des goulets 18 des bouteilles intercalaires 16, d'une longueur correspondant à la moitié du diamètre d'une bouteille augmentée de la moitié du diamètre du goulot de celle-ci, et le diamètre extérieur des étagères circulaires 12 à 15 étant réduit, à chaque niveau, d'une valeur correspondant au diamètre d'une bouteille augmenté du diamètre du goulot de celle-ci.

Il est ais  de comprendre que le pr entoir pyramidal, r alis  ainsi   partir de bouteilles intercalaires 16, pourra  tre tapiss  de bouteilles 20 propos es   la vente, reposant par leur cul sur la partie d bordante des  tag res et prenant appui par leur goulot 21 contre le bord de l t g re situ e juste au-dessus. Il est possible, en proc dant de la m me mani re et en utilisant le sol 1 comme  tag re, de garnir la base du pr entoir d ne file circulaire de bouteilles prenant directement appui sur le sol.

En se rapportant maintenant   la figure 2, on remarque, qu effectivement, les bouteilles 20 propos es   la vente disposent d ne assise largement suffisante pour  tre totalement soutenues, tout en conservant,   l ensemble, sa pr sentation pyramidale.

Ainsi, les bouteilles 20 propos es   la vente peuvent, tout en constituant une pile de forme harmonieuse (pyramide) en rapport avec le produit propos ,  tre ais m nt plac es ou retir es des  tag res circulaires, sans que cela compromette l quilibre de l ensemble, et ceci, quel que soit l emplacement du pr l vement ou du recompl tement.

A souligner aussi que des bouteilles pleines 20 peuvent  tre utilis es pour constituer rapidement un pr entoir, en ne faisant appel qu  des  tag res circulaires r alis es comme indiqu  ci-dessus, en conservant ainsi la possibilit  de d garnir progressivement le pr entoir en commen ant par le haut, en lib rant successivement les bouteilles intercalaires emprisonn es   chaque niveau, par retrait de l t g re engag e sur leur goulot, et ceci jusqu au retrait de l t g re inf rieure 11.

La hauteur du pr entoir peut  tre aussi modul e en fonction du nombre de bouteilles   proposer   la vente et de l espace disponible. Ainsi, il serait possible, par exemple, de r aliser, en n utilisant que les  tag res 14   15, un petit pr entoir selon l invention, destin   tre dispos  sur une table.

Revendications

1. Pr entoir   bouteilles pyramidal, caract ris  en ce qu il est constitu  d tag res circulaires (11-15), soutenues et maintenues  cart es par des bouteilles intercalaires (16) emprisonn es verticalement entre les  tag res (11-15).
2. Pr entoir selon la revendication 1, caract ris  en ce que les  tag res circulaires (11-15) sont de diam tre d croissant du bas vers le haut dudit pr entoir.
3. Pr entoir selon la revendication 2, caract ris  en ce que la diff rence de diam tre des  tag res d un niveau   l autre correspond sensiblement au diam tre d une bouteille augment  de celui de son goulot.
4. Pr entoir selon la revendication 1, caract ris  en ce que les bouteilles intercalaires (16), soutenant et

5 maintenant les  tag res circulaires (11-15), sont emprisonn es entre les dites  tag res (11-15) par introduction de leur goulot (18) dans des orifices (19) de diam tre correspondant, perc s   cet effet dans chacune des  tag res (11-15).

5. Pr entoir selon la revendication 4, caract ris  en ce que les orifices (19) de passage du goulot (18) des bouteilles (16) sont perc s et r guli rement r partis suivant une circonference de diam tre correspondant au diam tre ext rieur de l t g re concern e, diminu  du diam tre d une bouteille augment  de celui de son goulot.

15

20

25

30

35

40

45

50

55

FIG.1

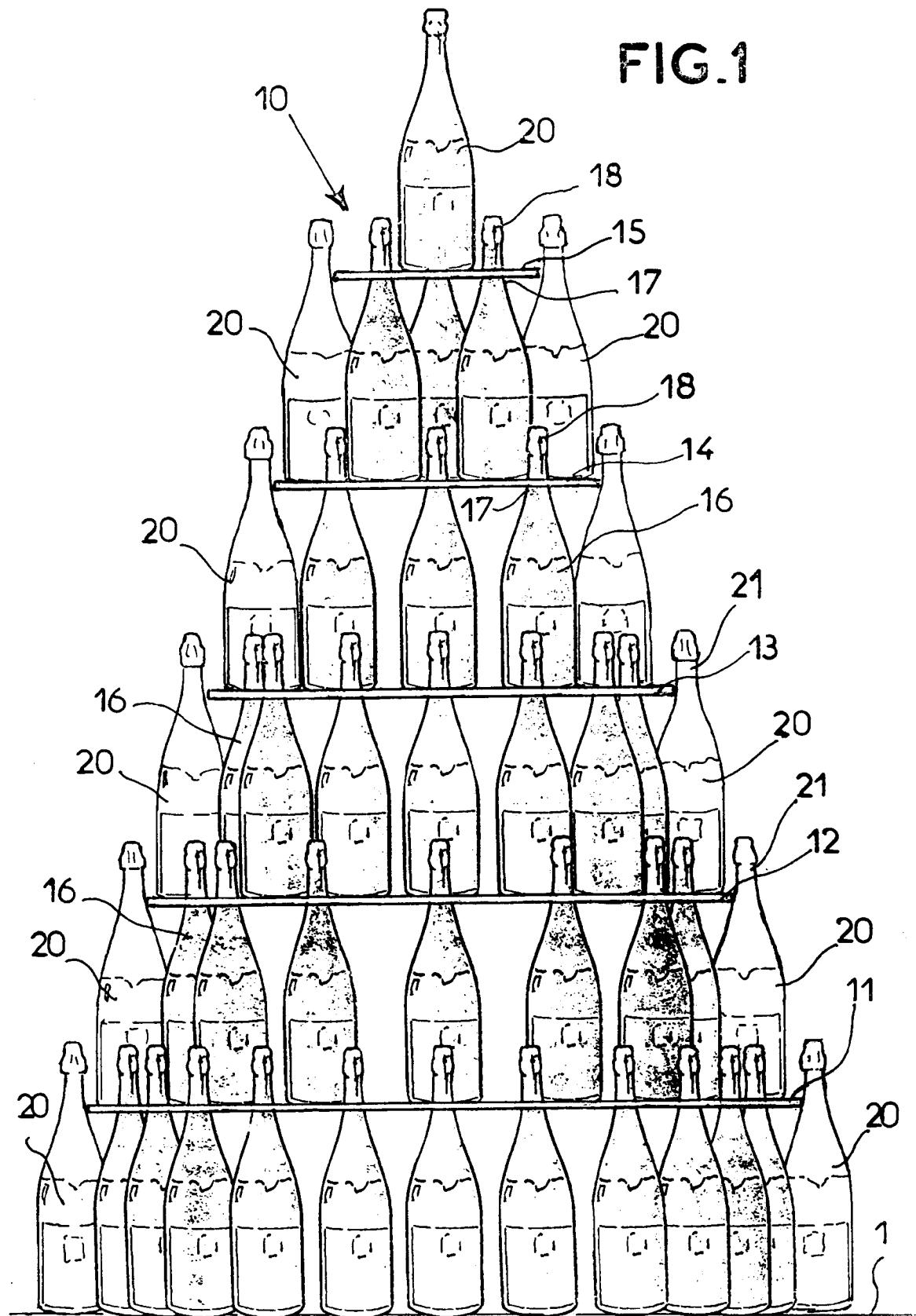
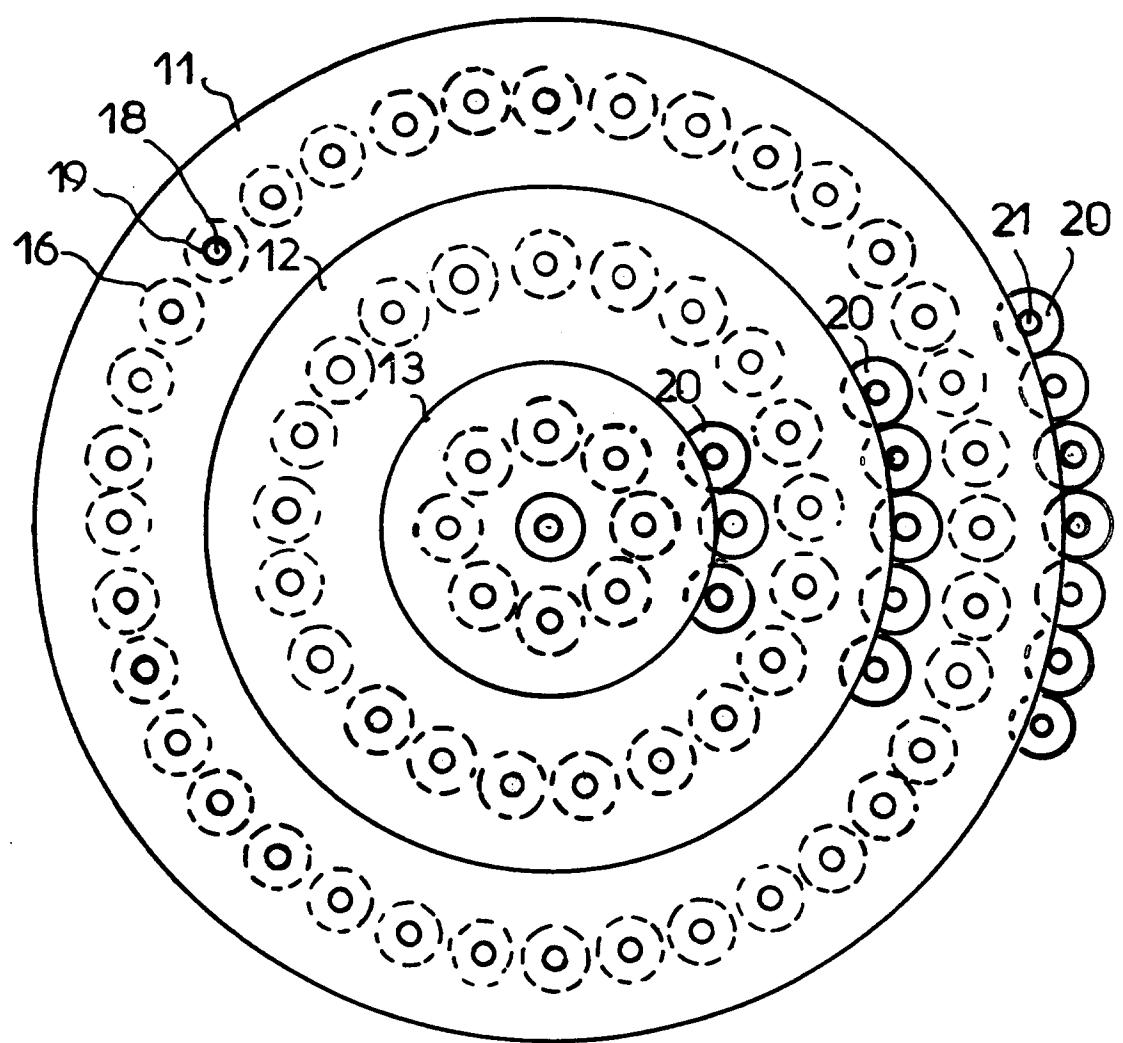


FIG.2





Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS					
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)		
Y	EP-A-0 219 822 (GEBIETS-WINZERGENOSSENSCHAFT DEUTSCHES WEINTOR EG) * abrégé; figures 1-6 * ---	1,2,4	A47F7/28		
Y	US-A-1 913 033 (KWAPIL) * page 1, ligne 76 - ligne 94; figures 1-3 *	1,2,4			
A	FR-A-365 571 (LES FILS DE P. BARDINET) * page 1, ligne 27 - ligne 49; figures 1,2 *	1,4			
A	US-A-2 237 879 (HINKEL) * revendication 1; figures 1-4 * -----	1			
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)		
			A47F		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications					
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur			
LA HAYE	31 Octobre 1996	Jones, C			
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES					
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention				
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date				
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande				
O : divulgarion non-écrite	L : cité pour d'autres raisons				
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant				